

**DÉCLARATION DE COMMENCEMENT D'EXÉCUTION DE L'OPÉRATION**

Nom (particulier, collectivité ou organisme) :

Adresse :

Désignation de l'opération :

Montant de l'Opération :  €

**CERTIFIE**

- que l'opération désignée ci-dessus, ayant fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'État (crédits fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)), a débuté le .
- que l'échelonnement prévisionnel des demandes de versement de la subvention est le suivant :

Mois - année	Versement sollicité
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fait à  le

Le maître d'ouvrage (signature et cachet)

Cette déclaration doit être adressée à la direction départementale des territoires et de la mer - 35 rue de la Vallée 80000 Amiens - dans un **délai de 2 ans** à compter de la date de notification de l'acte attributif de la subvention (article 11 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement). Passé ce délai, la décision d'attribution d'une subvention devient caduque.